

Image not found or type unknown



Savoir si ont a droit de reclamer une dette 24 ans apres

Par **brigitte 76**, le **15/04/2013** à **14:23**

bonjour j'avais fais un credit a la consommation a la societe cofidis pour moi je ne leur devais plus rien car je n'est jamais recue de courrier de cette societe et comme je voulais faire un credit pour acheter une television cela ma etais refuser sans explication et aujourd'hui je recois un courrier d'un huissier de justice me disant que je devais cette somme le credit dater de 1989 donc 24 ans apres donc je suis dans l'impossibilite de voir car je n'est plus aucun papier se sa mercede d'avoir une reponse car actuellement je ne pourrais pas payer si il fallait que je repaye car mon mari est a l'invalidite et demandeur d'emploi et moi meme je suis demandeur d'emploi restant a votre disposition recevez mes salutations

Par **nohky**, le **25/04/2013** à **10:18**

bonjour, cette dette est "périmée" depuis longtemps, (2 ans après le dernier incident de paiement). Demandez leur le titre exécutoire (qu'ils ne pourront jamais obtenir) et dites leur que tant qu'ils ne l'ont pas ils n'ont pas le droit de vous harceler.